Projet de Sdage et son programme de mesures

Construction des documents, et principales nouveautés

La construction du projet de Sdage et de son programme de mesures

Calendrier de révision du Sdage et de son PdM

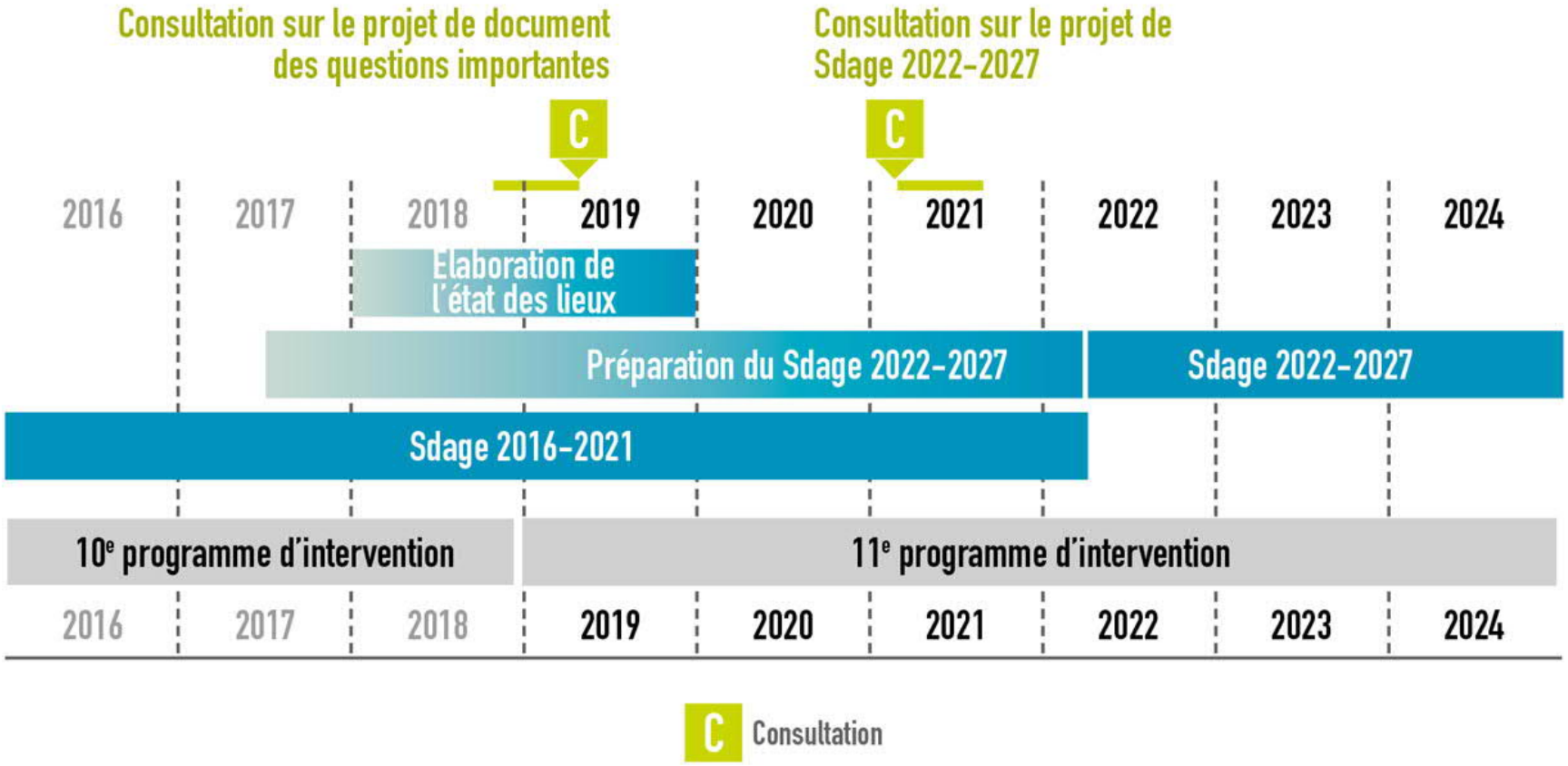

Calendrier de révision du Sdage et de son PdM

2 juillet 2019 :
adoption par le comité de bassin des 4 questions importantes après prise en compte des retours du publics et des assemblées

12 décembre 2019 :
adoption par le comité de bassin de l'état des lieux 2019 du bassin Loire-Bretagne

22 octobre 2020 :
adoption du projet de Sdage et avis favorable sur le projet de programme de mesures par le comité de bassin.

27 janvier 2021 :
avis de l'autorité environnementale sur le projet de Sdage

Calendrier de révision du Sdage et de son PdM

1er mars – 1er septembre 2021 :
consultation du public (6 mois) et des assemblées (4 mois) sur les projets de Sdage et de programme de mesures

Octobre 2021 – Mars 2022 :
traitement des retours de la consultation par les assemblées

Mars 2022 :
adoption du Sdage par le comité de bassin et approbation du programme de mesures par le préfet coordonnateur de bassin

Feuille de route et ambition du Sdage et de son PdM

Comité de bassin du 28 novembre 2018 : 4 grands principes

1. Porter une égale attention à l'élaboration des deux documents (Sdage et PdM)

2. Viser la mise à jour du Sdage simple, dans la continuité du Sdage 2016 – 2021 et en prenant en compte les évolutions de contexte

3. Prendre en compte le plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire-Bretagne

4. Prendre en compte l'étude « éclairer les dimensions économiques et sociales de la politique de l'eau du bassin Loire-Bretagne »

Feuille de route et ambition du Sdage et de son PdM

Reconduire l'ambition du Sdage 2016 – 2021 pour le cycle 2022 – 2027 en fixant un objectif de 61% de masses d'eau de surface en bon état écologique

24% → 61% Loire-Bretagne

33% → 68% Vienne Creuse

Feuille de route et ambition du Sdage et de son PdM

Vienne Creuse
33 % en bon état (81/246)

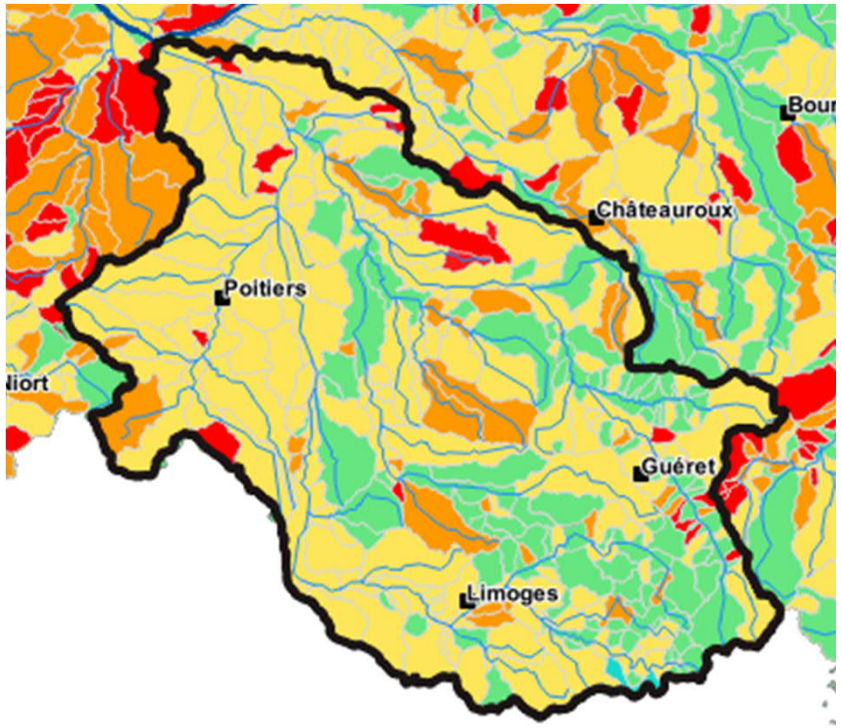

Loire Bretagne
24 % en bon état

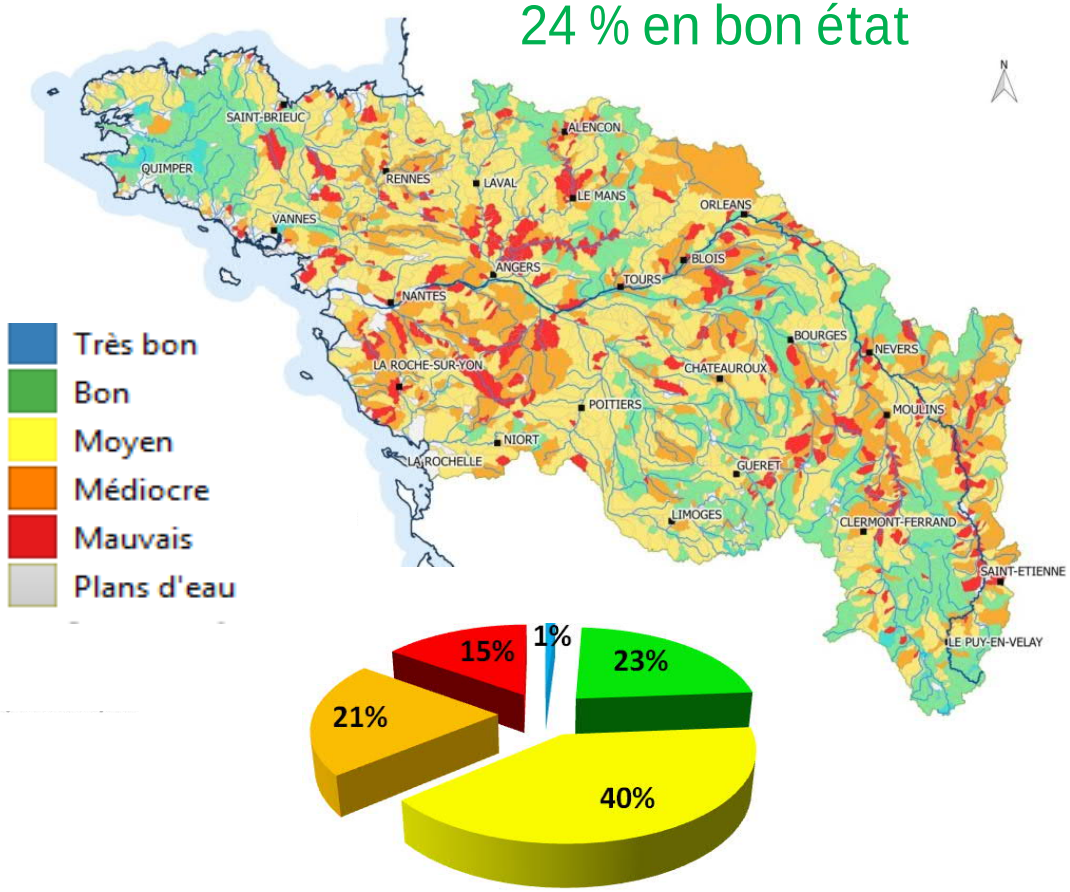

Feuille de route et ambition du Sdage et de son PdM

En Vienne Creuse, 76 % risquent de ne pas atteindre le bon état écologique

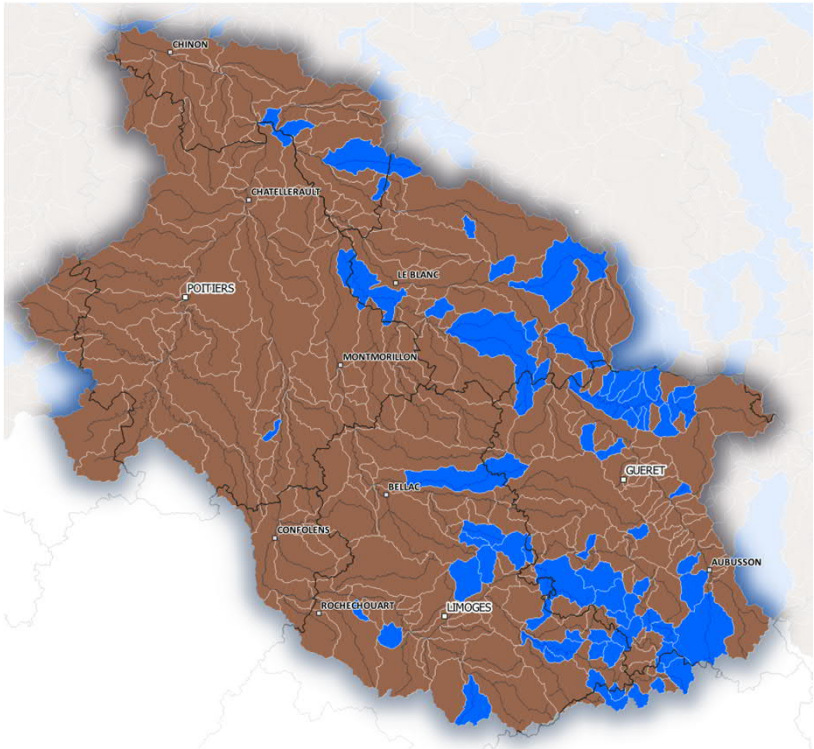

Loire Bretagne : 79%

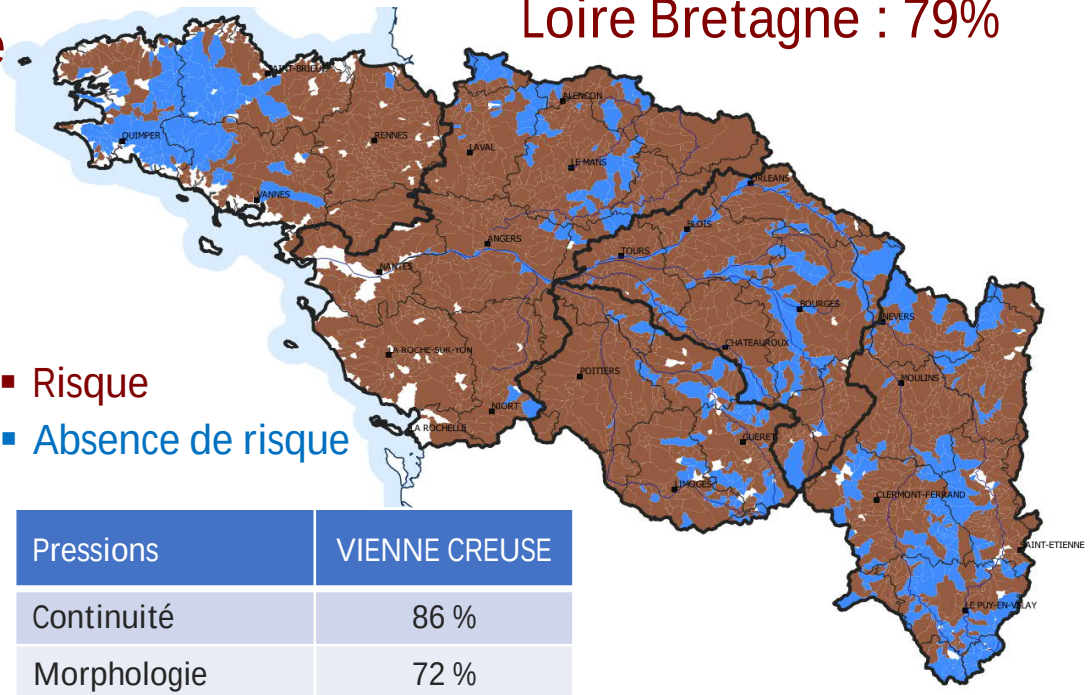

- Risque
- Absence de risque

Pressions	VIENNE CREUSE
Continuité	86 %
Morphologie	72 %
Hydrologie	71 %
Pollutions diffuses	42 %
Macropolluants	20 %

Feuille de route et ambition du Sdage et de son PdM

- Reconduire l'ambition du Sdage 2026 – 2021 pour le cycle 2022 – 2027 en fixant un objectif de 61% de masses d'eau de surface en bon état écologique

24% → 61%

- Respecter le principe de non régression environnementale issu de la biodiversité

- S'inscrire dans la feuille de route des Assises de l'eau

Feuille de route et ambition du Sdage et de son PdM

Afficher une progression rapide de l'état écologique pour les masses d'eau proche du bon état

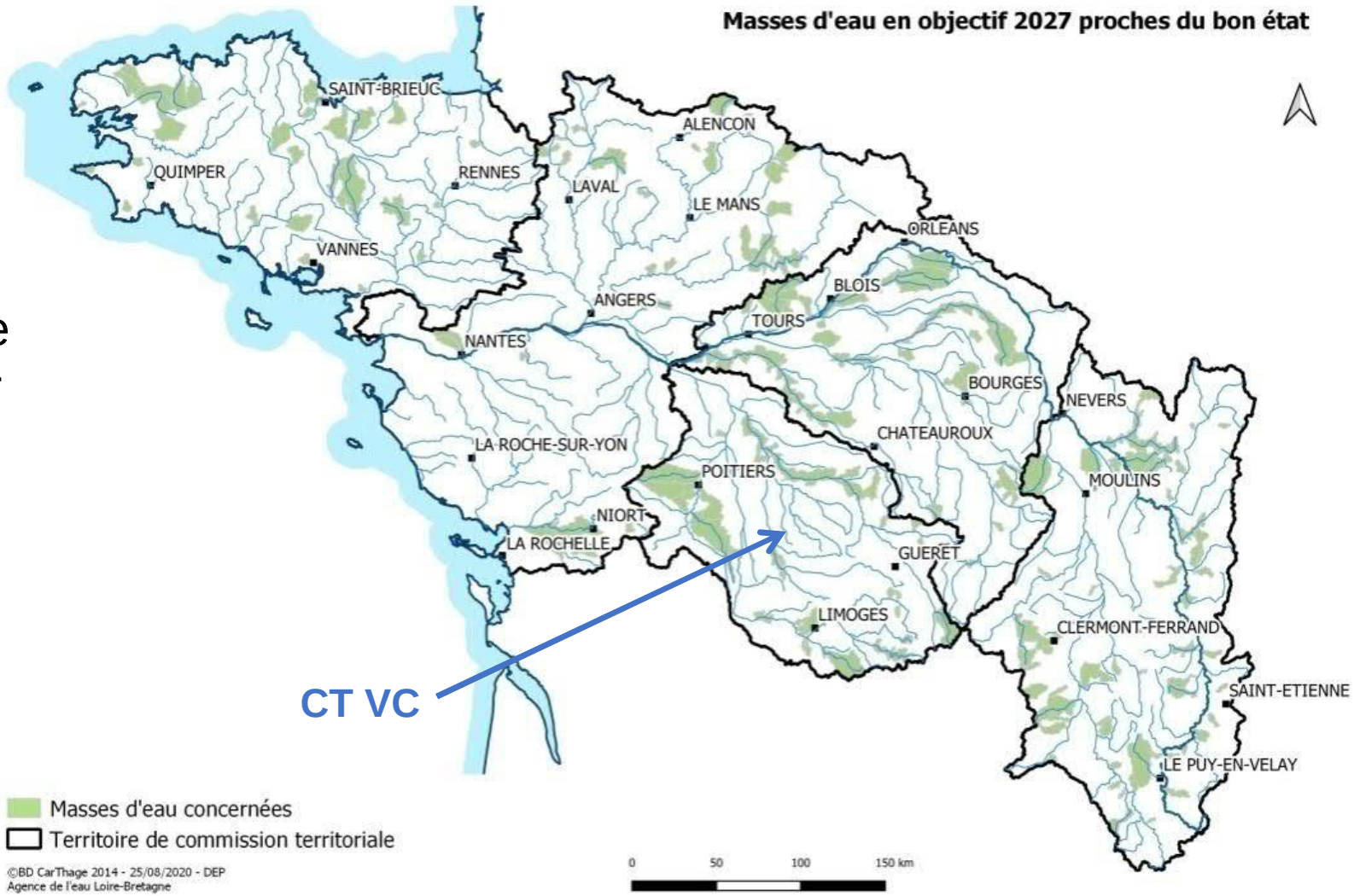

Feuille de route et ambition du Sdage et de son PdM

- Faire progresser les masses d'eau superficielles en état « médiocre » ou « mauvais » vers le bon état écologique : Loire-Bretagne

Etat	Cours d'eau	Plan d'eau	Eau de transition	Eau côtière
Très bon	1 %	1 %	0 %	21%
Bon	23 %	16 %	40 %	59 %
Moyen	40 %	66 %	53 %	8 %
Médiocre	21 % 12 %	16 % 16 %	7 %	12 %
Mauvais	15 % 6 %	1 % 0%	0 %	0 %

Vienne Creuse

Principales évolutions du projet de Sdage et de son programme de mesures

Structuration du Sdage

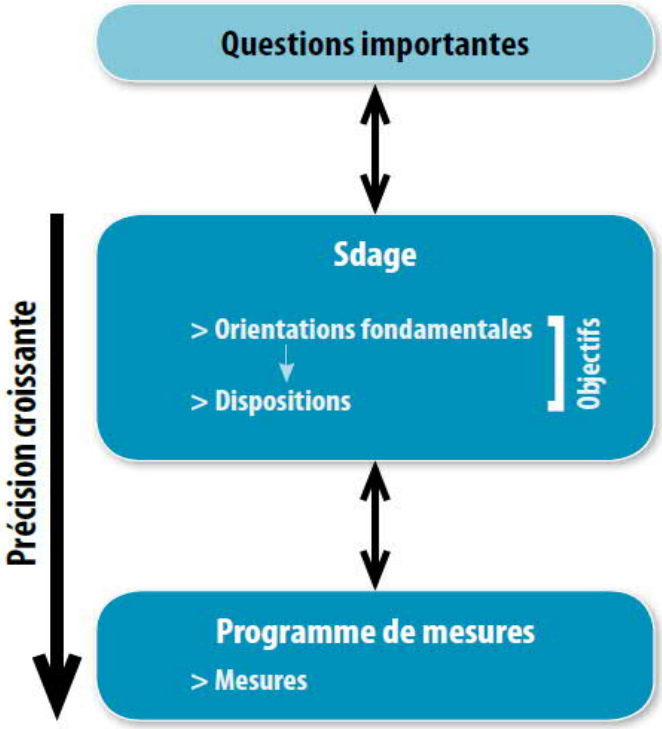

- chaque chapitre = un enjeu crucial pour atteindre les objectifs environnementaux
- chapitre → orientations = direction dans laquelle il faut agir
- orientation → dispositions = actions à mener, règles (...)

Structuration du Sdage

- Parties introductives
- 14 Chapitres
- Objectifs
- Annexes
  - Glossaire, listes des axes des principaux migrateurs, des réservoirs biologiques, captages sensibles

Structuration du Sdage

14 chapitres

- Qualité
- Quantité
- Milieux aquatiques
- Gouvernance
- Lien Terre / Mer

Structuration du Sdage

Qualité

Chapitre 2 : Réduire la pollution par les nitrates

Chapitre 3 : Réduire la pollution organiques et bactériologiques

Chapitre 4 : Maitriser et réduire la pollution par les pesticides

Chapitre 5 : Maitriser et réduire la pollution dues aux micropolluants

Chapitre 6 : Protéger la santé en protégeant la ressource

Quantité

Chapitre 7 : maitriser les prélèvements

Structuration du Sdage

Milieux aquatiques

Chapitre 1 : Repenser les aménagements des cours d'eau

Chapitre 8 : Préserver les zones humides

Chapitre 9 : Préserver la biodiversité aquatique

Chapitre 11 : Préserver les têtes de bassin versant

Gouvernance

Chapitre 12 : Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques

Chapitre 13 : Mettre en place des outils réglementaires et financiers

Chapitre 14 : Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

Lien Terre – Mer

Chapitre 10 : Préserver le littoral

Projet de Sdage en résumé

- Un Sdage dans la continuité
- Rôle des CLE et des Sage importants
- L'amélioration des connaissances et la sensibilisation
- Renforcement des exigences :
  - l'articulation avec les documents stratégiques de façade
  - la prise en compte du changement climatique (47 % des modifications), notamment sur la gestion quantitative

Projet de Sdage en résumé

- 2 nouveautés majeures :
  - Refonte du chapitre relatif aux micro-polluants (renforcement du suivi) → 5 nouvelles dispositions
  - L'instauration de nappes réservées à l'alimentation en eau potable en Bretagne

- 8 nouvelles dispositions : renforcement de la connaissance sur des problématiques émergentes à prendre en compte (micropolluants), les nouveaux usages (géothermie), ou le rôle des Sage.

La gouvernance sur le territoire de la commission territoriale

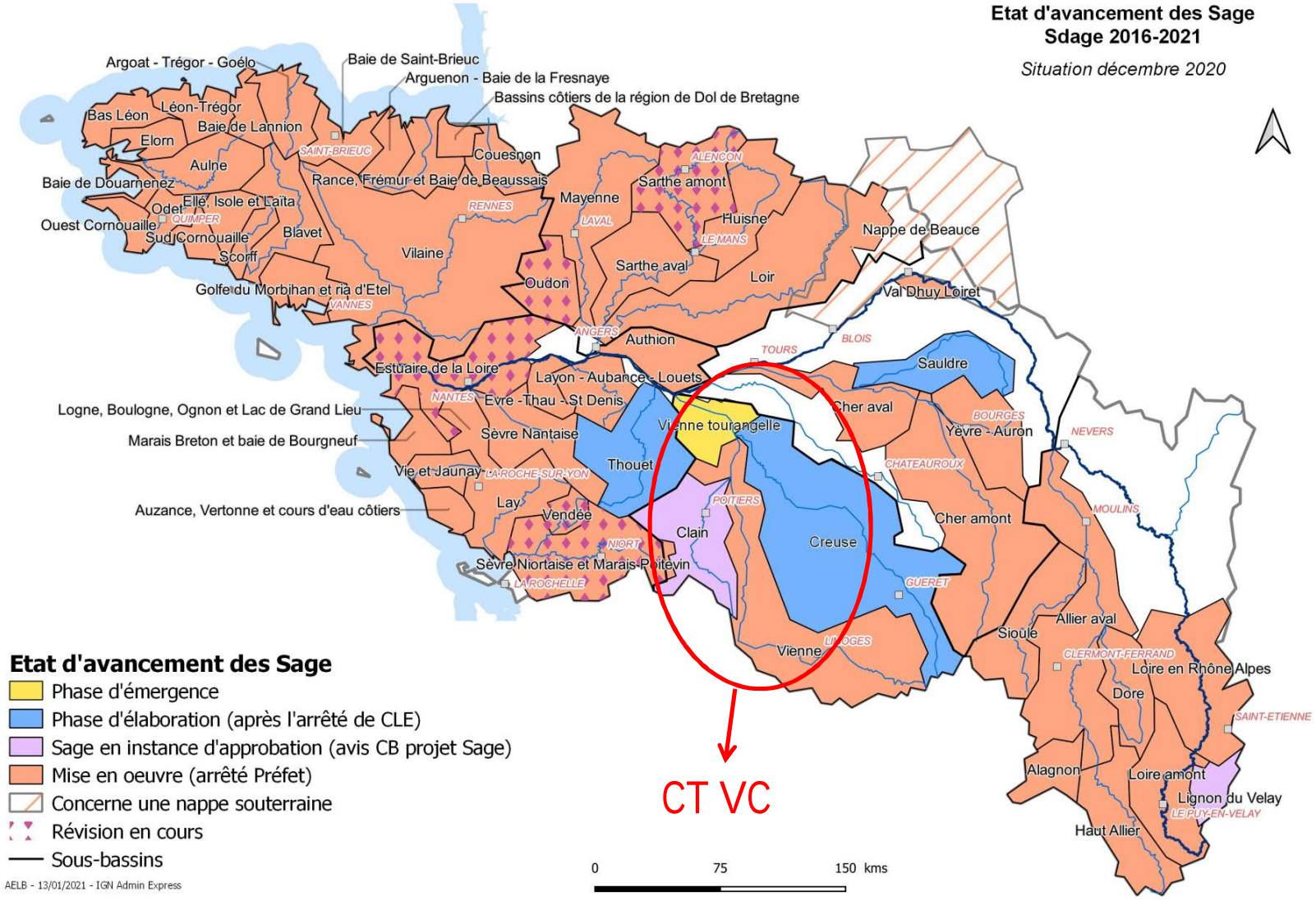

La gouvernance sur le territoire de la commission territoriale

Vienne Creuse

Etat d'avancement des Sage

- Phase d'émergence
- Phase d'élaboration (après l'arrêté de CLE)
- Sage en instance d'approbation (avis CB projet Sage)
- Mise en oeuvre (arrêté Préfet)

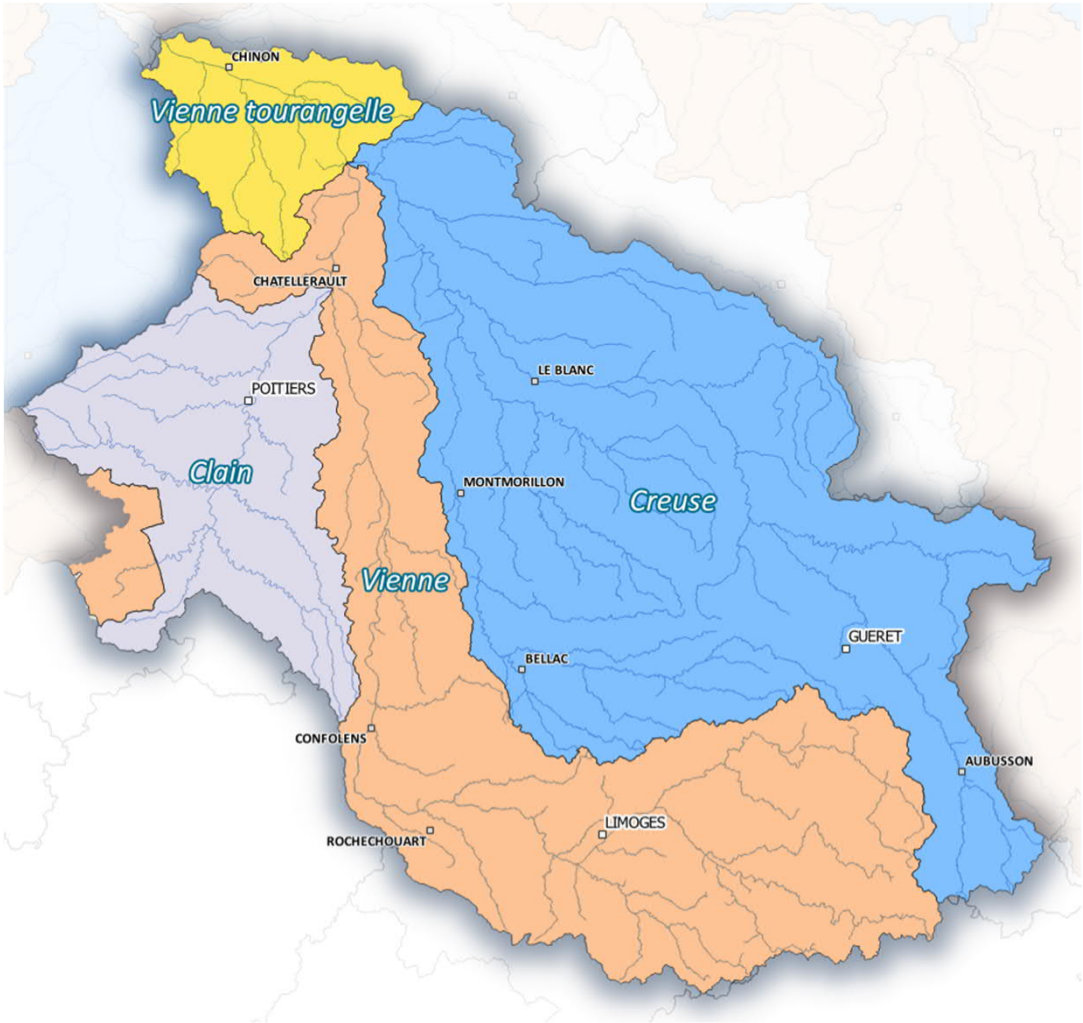

Projet de PdM en résumé

- Création d'un volet stratégique pour définir des priorités au niveau du bassin et des commission territoriales.
  - Priorités sur les thématiques à traiter : captages prioritaires, conformité Directive ERU…
  - Priorités sur les secteurs où concentrer les efforts : masses d'eau, ouvrages prioritaires, système d'assainissement…

- Il constitue un cadre d'action pour les services de l'État au niveau local, à décliner dans les PAOT.

Projet de PdM en résumé
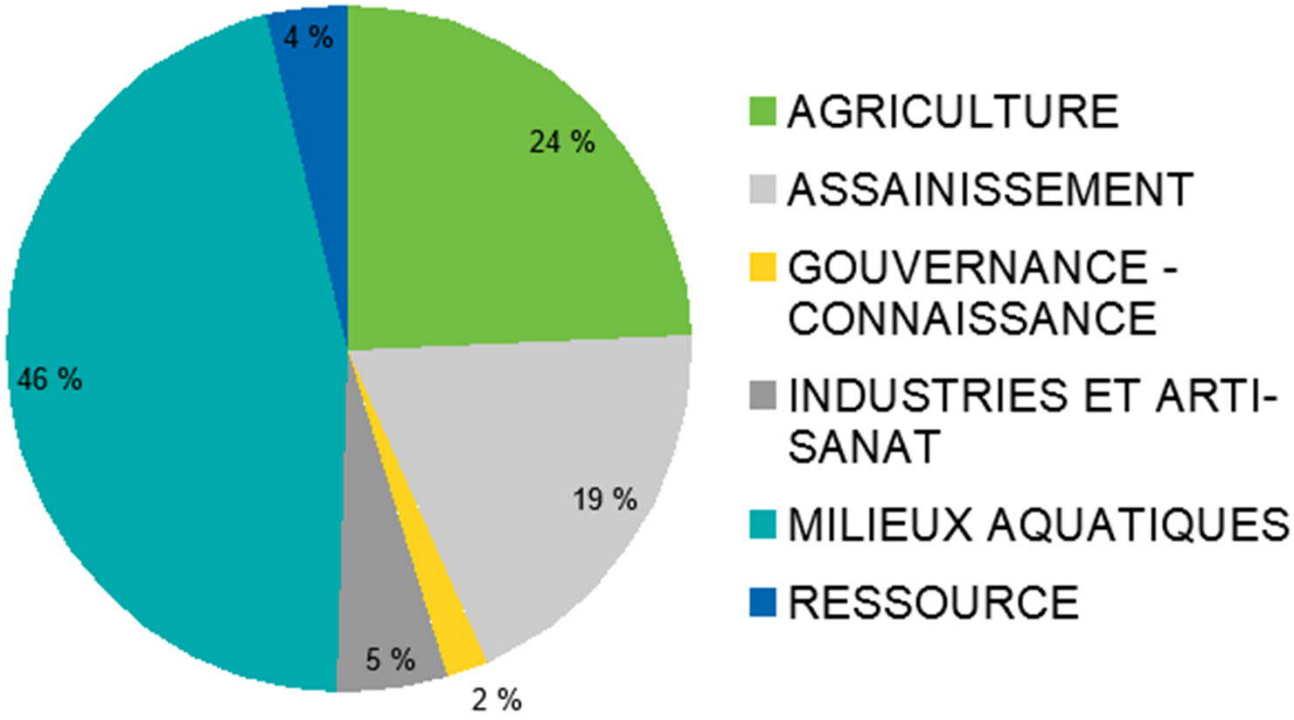
Environ 10 750 mesures
Un budget de 3,6 milliards d'euros sur 6 ans
(soit 45€/habitant).